

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

03 AOUT 2020



Ministère de la Santé, de la Population
et de la Réforme hospitalière

ARRETE INTERMINISTERIEL DU MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE INTERMINISTERIEL DU 01 JUIN 2020 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS NATIONAL POUR LA NOMINATION AU POSTE SUPERIEUR DE CHEF DE SERVICE HOPITALO-UNIVERSITAIRE

Le Ministre de la santé , de la population et de la réforme hospitalière ;

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

- Vu le décret n° 66-145 du 02 Juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires;
- Vu le décret présidentiel n° 03-270 du 14 Jomada Etharua 1424 correspondant au 13 août 2003 portant création, organisation et fonctionnement de l'établissement hospitalier et universitaire d'Oran ;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du gouvernement,
- Vu le décret exécutif n° 97- 465 du 2 Chaâbane 1418 correspondant au 2 décembre 1997 modifié et complété , fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement des établissements hospitaliers spécialisés;
- Vu le décret exécutif n° 97 - 467 du 2 Chaâbane 1418 correspondant au 2 décembre 1997 complété, fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement des centres hospitalo-universitaires;
- Vu le décret exécutif n° 07-140 du 2 Jomada El oula 1428 correspondant au 19 mai 2007 modifié et complété , portant création, organisation et fonctionnement des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de santé de proximité ;
- Vu le décret exécutif n° 08 - 129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;
- Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

